

Rennes, le 3 février 2015

## Elections départementales de Mars 2015 :

### *Dépôt des candidatures*

L'élection des conseillers départementaux aura lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015.

Les candidatures sont constituées en binôme composé d'une femme et d'un homme et chaque candidat doit impérativement se présenter avec un remplaçant de même sexe.

**Une déclaration de candidature, pour chaque tour de scrutin, doit être déposée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine** - 3 avenue de la Préfecture (bureau des élections) par un membre du binôme de candidats, un remplaçant ou par un mandataire porteur d'un mandat établi par les deux membres du binôme.

**Aucun autre mode de déclaration de candidature** (voie postale, télécopie ou messagerie électronique) **n'est admis**.

En outre, tous les binômes de candidats, quelle que soit la taille du canton dans lequel ils se présentent, doivent déclarer un mandataire financier, soit préalablement à la déclaration de candidature soit au moment du dépôt de candidature.

### Les dates d'ouverture et de clôture de dépôt des candidatures sont les suivantes :

**1<sup>er</sup> tour : - du lundi 9 au vendredi 13 février 2015 de 9h00 à 16h00  
- le lundi 16 février 2015 de 9h00 à 16h00**

**2<sup>nd</sup> tour : - du lundi 23 au mardi 24 mars 2015 de 9h00 à 16h00**

**Il est conseillé aux candidats de prendre rendez-vous dès à présent auprès du bureau des élections aux numéros suivants : 02 99 02 14 31 ou 02 99 02 14 21**

L'ensemble des documents nécessaires au dépôt de candidature est disponible sur les sites suivants :

- du Ministère de l'Intérieur :

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Actualites-des-elections/Elections-2015>

- des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections-Service-Civique/Elections/Elections-politiques/Elections-Departementales-2015/Elections-departementales-de-mars-2015-Depot-des-candidatures>